
MUNICIPALITE

REPONSE

à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Véronique Bovet Diagne
concernant l'encadrement des plus de 12 ans durant la pause de midi et après les cours

Renens, le 4 juin 2012/jpr/ac

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 31 mars 2011, Mme la Conseillère communale Véronique Bovet Diagne a déposé une interpellation concernant l'encadrement des plus de 12 ans durant la pause de midi et après les cours.

Préambule

L'interpellatrice fait le constat que, par le passé, les réfectoires scolaires accueillait toutes les classes d'âge jusqu'à la 9ème année, alors que depuis la création des APEMS, l'accueil s'arrête à la 6ème année. Elle souhaite savoir quelles seraient les possibilités d'amélioration de l'accueil et de l'encadrement des enfants en dessus de 12 ans sur les deux sites de Verdeaux et du Léman.

Introduction

En introduction à sa réponse, la Municipalité précise que, lors de la conception des deux APEMS et de la suppression des deux réfectoires, elle avait anticipé la question de l'accueil des élèves de plus de 12 ans en créant deux espaces-repas, l'un au Sud des voies dans le collège du Léman (entrée en fonction en août 2010), et l'autre au Nord des voies à l'espace communautaire d'Eterpy, au rez-de-chaussée des appartements protégés des Baumettes, destiné aux élèves du collège de Verdeaux (entrée en fonction au début 2011).

Espace-repas du Léman

Les grands élèves disposent d'un espace repas juxtaposé à la salle de l'APEMS. Ils peuvent soit y pique-niquer ou se réchauffer un repas dans un four à micro-ondes, soit y commander un repas chaud au prix de Fr. 9.50. Les animatrices des APEMS assurent un minimum de discipline pour que ce moment soit le plus calme possible pour tous.

Ce lieu correspond réellement à un besoin dans la mesure où une trentaine de jeunes sont présents chaque jour. Le four micro-ondes est souvent utilisé, mais la majorité des élèves mange un pique-nique. Les commandes pour un repas chaud sont rares (une à deux par mois).

Il faut rappeler que le collège du Léman accueille surtout les grands élèves. Avec l'entrée en vigueur d'Harmos et les changements d'affectation des collèges qui vont en découler, le site du Léman n'accueillera dès la rentrée scolaire 2015 que des élèves des degrés secondaires (degrés 7-8-9 selon la numérotation actuelle, degrés 9-10-11 selon la numérotation Harmos).

Il est également important de mentionner qu'une grande partie des élèves qui fréquente ce collège vient des quartiers Nord et dispose d'un temps restreint pour rentrer à midi.

Espace-repas d'Eterpy

A l'image de ce qui avait été fait au Sud des voies, la Commune a proposé un espace repas aux grands élèves du collège de Verdeaux. Dans ce but, la salle communautaire située au rez-de-chaussée de l'un des immeubles d'appartements protégés des Baumettes, au chemin d'Eterpy 4, a été louée pour la période de midi et une animatrice avait été déléguée dans ce lieu pour accueillir les élèves. Comme pour le collège du Léman, les élèves pouvaient disposer d'une grande salle pour manger leur pique-nique, réchauffer un repas au four à micro-ondes ou commander un repas chaud préparé par l'établissement des Baumettes.

Pour annoncer l'ouverture de ce local, des affiches avaient été placées dans le collège de Verdeaux et des flyers distribués dans les classes.

Aucun élève ne s'est jamais présenté dans cette salle durant les trois premiers mois de l'année 2011. Ce constat d'échec a conduit le Service de la sécurité sociale à stopper cette prestation, concluant, peut-être un peu hâtivement, que les besoins n'étaient pas avérés. La distance à parcourir entre le collège de Verdeaux et la salle d'Eterpy (env. 400 mètres, soit 5 minutes à pied) a aussi été évoquée, ainsi que le fait de proposer un réfectoire dans un immeuble regroupant des aînés.

Analyse faite, il semble qu'une majorité des élèves qui fréquente le collège de Verdeaux habite à proximité, ce qui leur permet de rentrer chez eux durant la pause de midi. Par ailleurs, quelques rares élèves mangent, surtout durant l'hiver, dans un petit local situé au sous-sol du collège. Malheureusement, ce local est trop petit et mal adapté à l'aménagement d'un réfectoire. Le Service de la sécurité sociale pense toutefois qu'un besoin subsiste pour les élèves de ce collège dès la 6ème année, sans pouvoir réellement appréhender ce besoin.

Réponse à la question posée

Pour améliorer cette situation, la Municipalité pense qu'il est avant tout nécessaire de connaître les réels besoins des élèves de plus de 12 ans en matière de réfectoires et d'occupation durant la pause de midi. Pour ce faire, elle a confié au Service de la sécurité sociale le soin de conduire une enquête auprès des élèves concernés et de leurs parents. La Sécurité sociale travaillera en collaboration avec le Service Culture-Jeunesse-Sport, ainsi qu'avec l'Association des parents d'élèves (APé).

En fonction du résultat de cette enquête, des dispositions seront prises afin de proposer un ou plusieurs lieux permettant d'accueillir les élèves de plus de 12 ans durant la pause de midi et après les cours, et de mettre en place l'encadrement adéquat.

Par ailleurs, la Municipalité a mandaté le Service de la sécurité sociale pour établir une planification des lieux d'accueil parascolaires (UAPE – APEMS – réfectoires et espaces-repas) en cohérence avec la planification scolaire et tenant compte, notamment, de la mise en place d'Harmos à Renens.

La Municipalité considère avoir ainsi répondu à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Véronique Bovet Diagne concernant l'encadrement des plus de 12 ans durant la pause de midi et après les cours.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ